



## **COVID-19**

# **Plan de continuité de l'activité du conservatoire après la période de confinement**

**Retour possible d'usagers sur site**

**à partir du mardi 2 juin 2020**

## PRÉAMBULE

La situation sanitaire du pays, liée à l'épidémie du Covid-19 a conduit l'État français à instaurer des mesures de confinement à compter du 16 mars dernier.

Ces mesures ont entraîné une réorganisation des activités du Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne qui n'a pas pu accueillir de public depuis le samedi 14 mars.

Une continuité pédagogique à distance a été assurée par les enseignants qui ont pu maintenir un contact et assurer un enseignement pour une très grande majorité d'élèves.

Le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 interdisait à tous les lieux d'enseignement artistique de recevoir du public excepté pour la tenue d'examens et pour recevoir des groupes scolaires.

Ces deux exceptions ne nous ont pas paru pertinentes car :

- organiser des examens sans pouvoir préparer les élèves est un non-sens pédagogique
- la particularité de nos CHAM issus d'établissements et classes différents nous semble comporter un risque important de contamination croisée.

Les nouvelles mesures gouvernementales applicables à partir du 2 juin 2020 autorisent désormais les conservatoires et autres lieux d'enseignement artistique à recevoir du public sous certaines conditions (décret n°2020-663 du 31 mai 2020, article 45) :

- dans le respect des gestes barrières préconisés au niveau national
- pour une pratique individuelle
- pour l'accueil de groupes jusqu'à 15 personnes
- port du masque obligatoire excepté pendant la pratique artistique

La DGCA (Direction Générale de la Création Artistique, ministère de la culture) a communiqué le 19 mai dernier un guide intitulé « Aide à la reprise d'activité des conservatoires classés et des lieux d'enseignements artistiques publics ».

Un courrier du préfet de la Seine-Maritime à destination des maires et présidents d'EPCI en date du 20 mai porte à leur connaissance ce guide et invite à en appliquer les consignes sanitaires « pour le domaine des enseignements et des pratiques artistiques relevant de la responsabilité des collectivités territoriales. Il formule plusieurs recommandations applicables (...) à titre d'anticipation, pour préparer une réouverture plus générale des établissements d'enseignements et de pratiques artistiques qui pourrait intervenir à partir du 2 juin. »

Le guide de la DGCA rappelle en tout premier lieu que « au regard de la loi, les conservatoires classés par l'État et les lieux d'enseignements artistiques publics relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales qui doivent assurer la sécurité et la santé de leurs agents et salariés, enseignants et équipes administratives de ces établissements. Aussi, la décision de réouverture de ces lieux et de la reprise des activités qu'ils accueillent leur appartient en propre dans le respect du cadre juridique et des consignes sanitaires édictés par le Gouvernement. »

Il précise également qu'« il appartient à chaque collectivité de définir son propre dispositif de prévention au regard de ces préconisations et dès lors qu'il les adopte comme référentiel, d'évaluer également sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires. »

Certains établissements ont ainsi décidé de rester fermés au public jusqu'à la fin de l'année scolaire et de poursuivre uniquement l'enseignement à distance.

Nous avons fait le choix de tout mettre en œuvre pour pouvoir recevoir certains élèves dans de bonnes conditions sanitaires avant l'été, s'ils le souhaitent.

## **Accueil du public au CRD de Grand-Couronne et Petit-Couronne Protocole sanitaire dans la période du 2 juin au 10 juillet 2020**

**Le Président du Syndicat Intercommunal, sur proposition de la directrice après consultation des représentants du personnel au Comité technique, a décidé d'adopter le présent protocole sanitaire pour la période allant du 2 juin au 10 juillet 2020.**

**Ce protocole spécifique s'ajoute au règlement intérieur habituellement en vigueur dans l'établissement. Tout usager présent dans l'établissement sur cette période doit s'y conformer. À défaut, il lui sera demandé de quitter la structure immédiatement.**

Dans l'état actuel des connaissances médicales et scientifiques concernant le virus (transmission par projection de gouttelettes voire par contact avec des aérosols en suspension et par contact physique, principalement par les mains via des objets contaminés), en l'absence à ce jour de vaccin et de traitement reconnu, seul le respect des mesures préventives est actuellement envisageable dans le cadre d'activités d'enseignements et de pratiques artistiques. La prudence reste de mise et une vigilance admise et partagée est nécessaire pour ne pas ruiner les efforts consentis par tous pendant le confinement et par les équipes de soignants dans l'exercice de leurs missions.

Étant actées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 :

- l'impossibilité d'une reprise des emplois du temps et du mode de fonctionnement en vigueur avant le 14 mars 2020, y compris pour les CHAM et pour les interventions en milieu scolaire,
- l'impossibilité d'envisager une reprise des ensembles instrumentaux et vocaux, des cours de jardin musical, d'éveil musique et danse, d'initiation musique et danse,

Il est décidé jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 :

- d'annuler toutes les manifestations publiques programmées initialement
- de remplacer tous les examens prévus par un dispositif de validation sur contrôle continu (seules les entrées en CPEES concernant nos grands élèves des musiques actuelles seront repoussées à la rentrée 2020).

**En conséquence, il est demandé aux enseignants de maintenir une offre d'enseignement à distance pour l'ensemble des élèves du conservatoire.**

Il est toutefois possible d'accueillir sur site des élèves volontaires à la demande de leur enseignant. Cet accueil se fera sur rendez-vous afin de gérer le planning des bâtiments et leur entretien.

Les élèves peuvent également prendre rendez-vous pour se rendre sur site pour accéder à des moyens dont ils ne disposent pas à domicile (travail de certains instruments comme les percussions, accès à un poste informatique ou à internet) ou pour être initiés à la manipulation d'outils leur permettant de profiter pleinement de l'enseignement à distance.

### 1) Évaluation individuelle préalable

Il est indispensable que chacun fasse preuve de civisme et participe à son échelle aux efforts collectifs en évaluant de la manière la plus sincère possible sa situation personnelle.

Ainsi, il ne sera pas possible d'accueillir sur site les personnes se trouvant dans les situations suivantes :

- symptômes évocateurs d'une possible contamination comme température supérieure à 37,5°, toux, éternuements, perte du goût ou de l'odorat, courbatures, tant qu'un test PCR n'a pas permis d'exclure l'infection.
- personnes à risques
- personnes ayant été en contact avec une personne infectée tant qu'un test PCR n'a pas permis d'exclure l'infection.

**Tout cas de Covid-19 confirmé doit être immédiatement signalé à l'administration qui procédera à un traçage des personnes recensées sur le registre pour les avertir.**

### 2) Consignes aux usagers sur la conduite à tenir à l'intérieur du bâtiment

- Les accompagnants déposent les enfants à l'accueil et ne restent pas dans le bâtiment en les attendant.
  - À l'intérieur du bâtiment, portez un masque de protection individuelle fourni par vos soins.
  - Pénétrez dans la zone d'accueil par deux au maximum et respectez dans les espaces communs une distance minimum d'un mètre avec les autres personnes si elles ne sont pas issues de votre foyer
  - Saluez à distance (ni embrassade, ni poignée de mains).
  - Utilisez le gel hydro-alcoolique proposé à l'entrée pour un nettoyage minutieux de vos mains.
  - À Grand-Couronne, indiquez au personnel d'accueil votre nom, la personne avec laquelle vous avez rendez-vous, la salle où vous êtes attendu et la durée estimée de votre présence. Faites de même pour le site de Petit-Couronne sauf si l'accès à votre salle ne vous oblige pas à passer par l'accueil.
  - Empruntez les sens de circulation indiqués et ne restez pas dans les couloirs.
  - Évitez d'utiliser les toilettes du conservatoire (prenez vos précautions avant de venir).
  - Pour les danseurs : arrivez habillés et coiffés, n'utilisez pas les vestiaires.
  - Ne touchez que votre matériel personnel. Si la salle est fermée à votre arrivée, attendez que la personne qui doit vous recevoir vous ouvre, ne touchez ni poignée de porte ni interrupteur. Apportez votre instrument, vos baguettes pour les percussionnistes et batteurs, vos stylos, crayons, cahiers, partitions. Apportez également votre matériel d'amplification si nécessaire (câbles, prises jack, micros, amplis dans la mesure du possible). Portez une attention particulière à la manipulation du matériel partagé (sièges, claviers, batterie, pieds de micros).
  - Pendant la pratique instrumentale ou vocale, conservez une distance de 2 mètres avec les autres personnes présentes et même de 3 à 5 mètres si vous pratiquez un instrument à vent, le chant ou la danse.
  - Vous pourrez retirer votre masque si l'enseignant vous y invite et devrez le remettre quand il vous le demandera. Par exception, certaines activités pourront être effectuées à l'aide d'une visière en lieu du masque, sous condition du respect de la distance et sur accord de l'enseignant.
  - Évitez tout contact physique avec les autres participants et avec le professeur.
  - Ressortez par les issues de secours que vous indiquera l'agent d'accueil à votre arrivée (afin d'éviter un autre passage par l'accueil quand c'est possible).
- Attendez-y vos enfants les plus jeunes à l'heure prévue de la fin du rendez-vous.

### 3) Engagements du conservatoire

- L'établissement fournit au personnel le matériel d'hygiène nécessaire à l'application de ce protocole.
- L'établissement fournit au personnel autant de masques que nécessaire. Il revient aux familles de fournir leurs masques des élèves.
- L'établissement dispose du gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque salle accueillant du personnel et des usagers.
  - Le personnel d'accueil tient un registre des présences afin de retracer les contacts en cas de contamination déclarée pour avertir les personnes concernées.
  - Le personnel tient un registre d'occupation de sa salle (collé sur la porte) pour une bonne organisation du travail des agents d'entretien.
  - Pour une rencontre avec un enseignant comprenant un temps de pratique artistique, les usagers sont accueillis dans les plus grandes salles du conservatoire afin de permettre la distanciation et l'aération préconisées, et notamment celles permettant un accès direct sur l'extérieur.
  - Les étudiants qui ont besoin de travailler au conservatoire pourront se voir attribuer une salle. Ils s'engagent à tenir à jour son registre d'occupation.
  - Les locaux utilisés par au moins deux personnes non issues d'un même foyer seront aérés au minimum toutes les 3 heures pendant 15 minutes (davantage pour les instruments à vent, le chant et la danse et chaque fois que ce sera possible).
  - Les locaux utilisés seront soigneusement lavés au moins une fois par jour. Certains espaces seront nettoyés en fin de matinée et en fin d'après-midi en cas d'utilisation plus soutenue (sanitaires, rampes d'escalier, poignées de portes, photocopieurs). Lorsque l'évaluation des risques le justifiera (après une suspicion de contamination), une désinfection supplémentaire sera effectuée.
  - Les instruments partagés, les surfaces de contact et les équipements (pupitres, tables, barres de danse...) seront nettoyés par l'enseignant avant et après chaque utilisation. En raison de l'abrasivité de ces produits ou des procédés de désinfection, le nettoyage de certains équipements et instruments n'étant pas possible (percussions à peau par exemple), leur usage ne sera pas possible sauf si l'utilisateur apporte son propre équipement
  - Pour les cours de piano et clavier, l'enseignant disposera d'un deuxième clavier et n'utilisera pas le clavier utilisé par l'élève. Il procédera à la désinfection du clavier proposé aux élèves après chaque cours à l'aide de lingettes ou de papier absorbant imbibé de solution hydro-alcoolique.
  - Pour les cours de chant et pour les instruments à vent, un paravent de plexiglas ou un dispositif en plexiglas adaptable au pupitre (pare-son) sera proposé à l'enseignant
  - Les déchets potentiellement contaminés seront collectés chaque jour et placés dans un sac fermé hermétiquement

### 4) Engagements du personnel

Le personnel accepte une réorganisation de ses conditions de travail (emplois du temps, attribution de salles de cours, alternance de travail in situ et à distance), se voit confier de nouvelles tâches (désinfection du matériel, aération) et s'engage à respecter les consignes détaillées dans ce document.

- Respecter et faire respecter les « gestes barrières »
- Porter un masque en présence de public (au moins un par demi-journée)
- Aérer les lieux occupés et partagés plusieurs fois par jour
- Si possible, laisser les portes ouvertes afin d'en faciliter l'accès par les élèves
- Poser ses affaires personnelles dans un endroit dédié, sans les laisser trainer
- Déterminer et expliquer l'affectation des espaces dans la salle (zone enseignant/zone élève)
- Prévoir une pause de 10 minutes entre deux usagers pour éviter les croisements de personnes

et pour procéder à l'aération de la salle et à la désinfection du matériel.

- Se laver soigneusement les mains avant d'utiliser du matériel commun (interrupteurs, poignées de portes, clavier d'ordinateur, photocopieuse). Utiliser la photocopieuse et l'ordinateur de la salle des professeurs.

- Ne pas toucher le matériel de l'élève sauf en cas de nécessité impérieuse (réglage, accord). Dans ce cas, procéder à un lavage des mains avant et après la manipulation ou porter des gants à usage unique à votre disposition. Se rapprocher des spécialistes de la fabrication et de l'entretien de l'instrument enseigné et signaler à l'administration le matériel spécifique nécessaire à sa désinfection (en général, alcool à 70° éventuellement dilué)

- Jeter le matériel potentiellement contaminé dans la poubelle

## **FICHES TECHNIQUES**

1- Hygiène des mains

2- Port du masque

3- Désinfection des locaux (ressources : CDG 66)

## Fiche technique 1 – Hygiène des mains

L'hygiène des mains fait référence au lavage fréquent des mains à l'eau et au savon ou à une friction hydro alcoolique. C'est la mesure d'hygiène la plus efficace actuellement connue pour prévenir la transmission croisée de virus comme le COVID 19.

Il est nécessaire de se laver les mains très régulièrement avec de l'eau et du savon :

- À la prise de poste
- Avant et après la manipulation d'un masque
- Avant et après l'utilisation de tout matériel commun
- Avant et après chaque pause
- Après être allé aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- Avant et après avoir fumé
- Au départ du lieu de travail

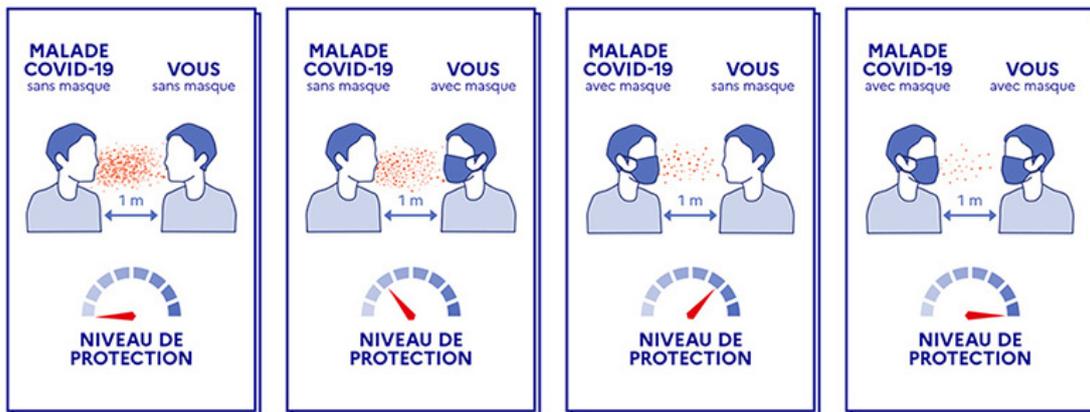
En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont visiblement pas sales, un soluté hydro alcoolique peut être utilisé pour se laver les mains.

### Protocole de lavage des mains

1. Mouillez-vous les mains avec de l'eau (non nécessaire si lavage avec soluté hydro alcoolique)
2. Versez du savon ou du soluté hydro alcoolique dans le creux de votre main
3. Frottez-vous les mains pendant au moins 30 secondes
4. Rincez-vous les mains sous l'eau (non nécessaire si lavage avec un soluté hydro alcoolique)
5. Essuyez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique ou laissez-les sécher à l'air libre (non nécessaire si lavage avec un soluté hydro alcoolique)
6. Fermez le robinet avec le coude ou avec l'essuie-main, puis jetez-le dans une poubelle (non nécessaire si lavage avec un soluté hydro alcoolique)



## Fiche technique 2 – Port du masque



### BIEN PORTER SON MASQUE

**# TOUS CONTRE LE VIRUS**

**⚠ Le masque ne dispense pas de l'application des gestes barrières et de la distanciation sociale.**

#### 1 BIEN METTRE SON MASQUE

- Lavez vos mains avant de toucher le masque.
- Placez la barrette nasale sur le nez.
- Accrochez votre masque derrière votre tête.
- Abaissez le bas du masque sous le menton.
- Pincez la barrette nasale pour l'ajuster.

OU

- Passer les liens derrière la tête et les nouer.
- Passer les élastiques derrière les oreilles.

#### 2 BIEN PORTER SON MASQUE

- Ne plus toucher le masque.
- Si touché - lavez-vous à nouveau les mains
- Ne pas porter le masque sur le front.
- Ne pas porter un masque mouillé ou abîmé.

**4 H MAX**

- Changez de masque toutes les 4 heures.

#### 3 BIEN ENLEVER SON MASQUE

- Lavez vos mains avant de retirer votre masque.
- Retirez-le par l'arrière sans toucher l'avant.

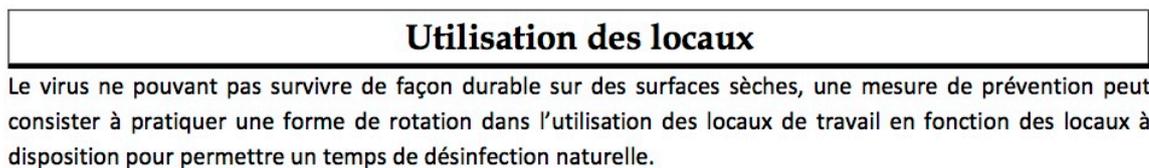
**JETEZ OU LAVEZ VOTRE MASQUE (60°C PENDANT 30 MIN. MINIMUM)** + **LAVEZ-VOUS LES MAINS** = **PROTÉGEZ-VOUS & PROTÉGEZ LES AUTRES**

## Fiche technique 3 – Désinfection des locaux

Ce protocole regroupe les bonnes pratiques permettant d’assurer le niveau de désinfection suffisant face au coronavirus dans les locaux occupés par des personnels ou accueillant du public tout en préservant la santé des agents qui réalisent cet entretien.

Le coronavirus COVID-19 ne dispose pas de résistance particulière aux méthodes et produits d’entretien connus et utilisés habituellement. Il sera donc détruit par les détergents et désinfectants utilisés couramment lors de l’entretien des locaux.

Toutefois, pour réduire les risques de contaminations croisées par l’intermédiaire des objets et contacts de surface, il est essentiel d’accentuer la fréquence d’entretien des locaux utilisés par les agents et par le public accueillis sachant que cela peut aussi passer par un planning d’occupation des locaux.



## Port des équipements de protection individuelle (EPI)

Avant toute chose, s'assurer que les vêtements de travail et EPI propres ne rentrent pas en contact avec des équipements potentiellement souillés puis :

- Utiliser une blouse de travail réutilisable propre ou jetable,
- Porter des gants jetables répondant à la norme EN 374 (protection chimique et biologique) ou des gants réutilisables lavés et désinfectés après chaque utilisation,
- Porter des chaussures de travail ou de sécurité qui restent sur le lieu de travail.

Les masques de protection ne sont pas nécessaires puisque le virus est présent dans les gouttelettes émises par les personnes contaminées. Il ne reste pas en suspension dans l'air.

*Remarque : le travail d'entretien, lorsqu'il ne présente pas un caractère dangereux (travail en hauteur par exemple) doit être réalisé seul pour respecter les mesures barrières entre agents, toutefois, il est préférable d'éviter le travail isolé en ayant un collègue à proximité à portée de voix ou de vue en cas d'accident.*

## Consignes générales d'utilisation des produits

Utilisez des produits ayant des caractéristiques « désinfectantes », non périmés et tenant compte des préconisations d'utilisations :

- Respect du dosage et du temps d'application (cf. fiche technique du produit),
- Ne pas mélanger avec d'autres produits et porter les équipements adaptés (se référer aux fiches de données de sécurité).

Évitez tout procédé de ménage ayant pour conséquence la formation de projections de particules dans l'air (centrale de nettoyage, vapeur...).

Privilégiez l'utilisation de lingettes à usage unique ou imprégnées réutilisables en faisant en sorte d'éviter les croisements entre propre et sale.

## Nettoyage des surfaces de contact avec un produit désinfectant

Effectuez des entretiens fréquents (au moins 2 fois par jour) des surfaces de contact des locaux recevant du public : poignées de portes, interrupteurs, toilettes et éviers, rambardes, digicodes mais aussi tables, chaises, lieux de restauration, appareils électroménagers, poignées de fenêtres, claviers d'ordinateurs partagés en fonction de vos situations, ... avec des produits désinfectants.



## Enlever des gants pouvant être souillés et se changer avec précaution

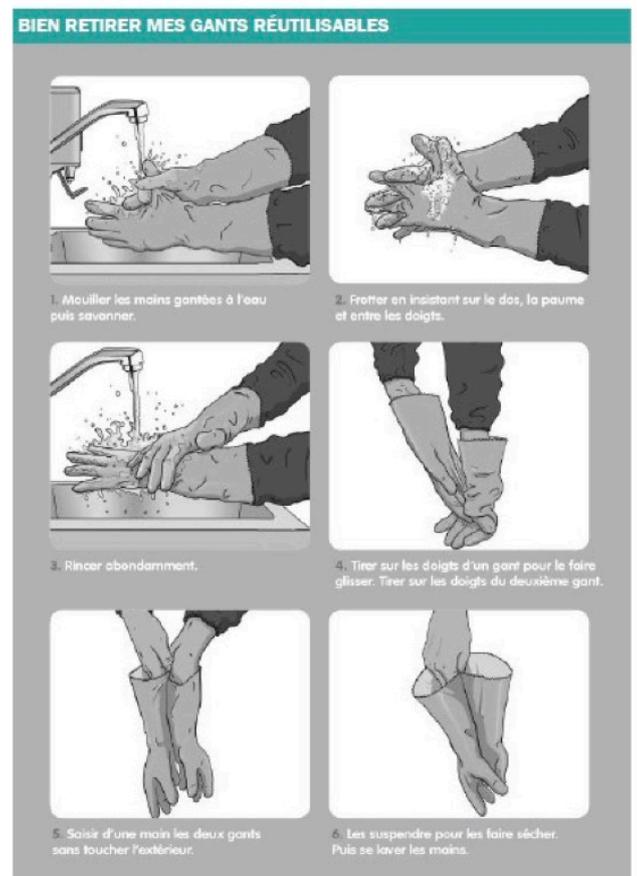
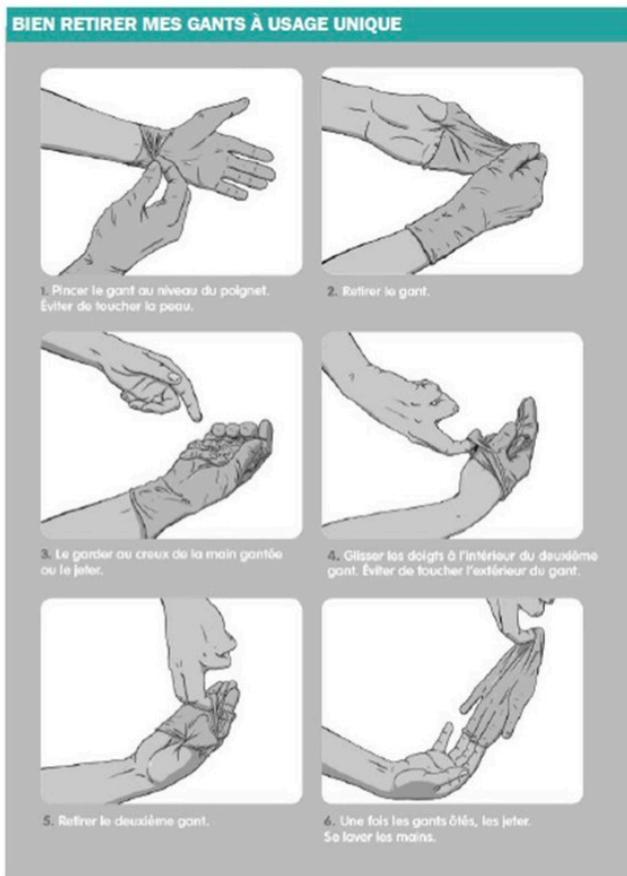
Les tenues sont à usage unique :

- Enlevez vos gants en sécurité en suivant la consigne ci-après,
- Jetez les équipements et consommables usagés dans un sac poubelle hermétique fermé qui sera placé dans le bac de déchets non recyclables.

Les tenues sont réutilisables :

- Lavez-vous les mains avec les gants avant de les enlever suivant la consigne ci-après,
- Enlevez vos vêtements de travail et EPI en veillant à ne pas souiller vos vêtements de ville,
- Procédez à l'entretien de vos vêtements de travail et équipements réutilisables (lavage à 60°C).

Dans tous les cas, lavez-vous les mains avec du savon, de façon adaptée et suffisamment longtemps, systématiquement : après avoir porté des gants / après avoir mis ou enlevé les vêtements de travail et les chaussures / avant de boire, de manger ou de porter vos mains au visage.



### Nettoyage des locaux fréquentés par une personne malade

En cas de contamination avérée d'un local, le coronavirus pouvant probablement survivre plus de 3 heures sur des surfaces sèches, les mesures citées dans ce document et toutes les suivantes devront être prises :

- Equipement des personnes en charge du nettoyage
- Entretien des sols et des surfaces de contact en privilégiant une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
  - ✓ Les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique (ou lavable en machine) imprégné d'un produit détergent,
  - ✓ Les sols et surfaces soient en suite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique (ou lavable en machine),
  - ✓ Le temps de séchage des sols et des surfaces soit suffisant,
  - ✓ Les sols et les surfaces soient désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents,
  - ✓ Les déchets produits par la personne contaminée et les déchets dus au nettoyage du local nettoyé suivent la filière d'élimination classique dans des sacs poubelles fermés.

### Désinfection des sols et des surfaces

**Important : Ne pas mélanger les produits à base d'eau de javel avec d'autres produits désinfectants. Cela peut produire des dégagements de chlore. (Gaz mortel)**

Si vous utilisez de l'eau de javel respecter bien les préconisations de suivantes :

**Diluer l'eau de javel pour obtenir 0,5 % de chlore actif :**

% de chlore actif	Volume final	Volume d'eau de javel à 2,6 % de chlore actif	Volume d'eau froide à ajouter pour diluer
0,5 % de chlore actif	Pour obtenir 1 litre d'eau de javel diluée à 5 %	200 ml	800 ml
0,5 % de chlore actif	Pour obtenir 5 litres d'eau de javel diluée à 5 %	1 litre	4 litres

Ne pas utiliser d'aspirateur qui mobilise les particules sur lesquels les microorganismes se sont déposés et les aérosolise.

- Appliquer une stratégie de lavage-désinfection humide

- L'utilisation d'eau de javel et nécessite de procéder à un nettoyage en trois étapes

- Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (ou changé et mis à la machine à 60° tous jours) imprégné d'un produit détergent.
- Un bandeau de lavage différent est utilisé pour les sols et les surfaces type bureau.
- Il faut ensuite rincer à l'eau du réseau les sols et parois avec un autre bandeau de lavage (bandeau à usage unique ou si réutilisable changé tous les jours et mis en machine à 60°)
- Laisser sécher
- Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide) en utilisant un bandeau de lavage différent des précédents.

Il faut être attentif à l'augmentation du temps de travail des personnels induite par cette procédure de nettoyage.